



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

Mèl : Fo.043@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Le Puy, le 27 juillet 2010

COMPTE RENDU DE MANDAT CAP B du 08 juillet 2010

Cette CAP avait comme ordre du jour les mutations intra-départementales et les demandes de révision de notes.

Les mutations

En l'absence d'arrivée en provenance d'autres départements, la direction propose une mutation :

Karen BOUILHOL, actuellement en poste à Paulhaguet, est affectée à TENCE au 1^{er} septembre 2010, avec effet au 1^{er} octobre. Elle est remplacée par **Patricia BARGOIN**, agent de catégorie C en provenance du Loir- et- Cher.

A la demande des représentants du personnel, la direction a informé la CAP de ses décisions d'affectation concernant les collègues promus par liste d'aptitude au grade de contrôleur:

- **Frank BOUCHET** est nommé à la TG, service des Domaines,
- **Béatrice FOURNEL** est nommée à la trésorerie de Fay- sur- Lignon,
- **Anne- Marie HABOUZIT** est nommée à la trésorerie du Puy St Jean,
- **Mireille RAYMOND** est nommée à la TP Le Puy- Ville,
- **Suzanne ROUX** est nommée à la trésorerie de St Julien- Chateuil.

Les représentants du personnel ont relevé que, pour la seconde année consécutive, la direction traitait de manière inégalitaire les agents issus de la liste d'aptitude : quatre sont affectés sur place, la cinquième est déplacée.

Encore une fois, il y a deux poids, deux mesures pour la direction départementale qui se complaît par la même occasion à affecter des agents de catégorie B sur des emplois de catégorie C, et réciproquement, au risque d'alourdir la gestion des personnels.

Les représentants du personnels ont souligné que cette méthode relève purement du fait du prince et donne son contenu réel au prétendu dialogue social dont nous ressassent les directions.

Comment les personnels ne pourraient-ils ressentir cette attitude autrement que comme une injustice ?

Les recours en révision de note

Cette CAP était invitée à donner son avis sur **4 recours** en notation, tous justifiés aux yeux des représentants du personnel.

La direction a refusé de donner satisfaction aux demandes des collègues, à l'exception d'un dossier pour lequel elle a proposé une augmentation de + 0,02. Compte-tenu qu'aucune demande n'était satisfaite, les représentants du personnel ont voté **contre** la position de la direction.

La direction a toutefois assuré qu'elle appuierait favorablement un des dossiers en CAP centrale pour le cas où le recours aurait lieu.

Les représentants du personnel : Robert ALIROL, Martine BRUN, Denise CHAPON, Jean Pierre COFFY.



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Marceline FIORE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Camille BASTIDE, HDI du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu